

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 18 novembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DDEEES 331** Subvention à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour le projet d'aménagement du centre de formation à Ivry-sur-Seine.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 600.000 euros est attribuée à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, APDF 04229 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011.